

Commune de CHAVANNES
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024 à 20H30

L'an deux mil vingt-quatre et le 21 novembre à 20h30 s'est réuni dans la salle de la mairie, le conseil municipal de la commune de Chavannes sous la présidence de M. Jacques POCHON, maire.

Étaient présents : M. Jacques Pochon, M. Christian Colombet, Mme Pascale Bonnet, M. Sylvain Reboulet, M. Stéphane Gonthier, M. David Bernard, M. Damien Bogiraud, Mme Malaurie Feydet, Mme Déborah Garcia, M. Lionel Melquiond, Mme Stéphanie Palué-Charra.

Étaient excusés : M. Loïc Perrier (pouvoir donné à M. Reboulet), M. Guillaume Tattu (pouvoir donné à M. Gonthier)

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Mme Pascale Bonnet

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 13

Date de convocation : 16/11/2024

Démission d'Aurélié Pral.

2 points à ajouter à l'ordre du jour : Exercice du droit de préemption, suppression des lignes téléphoniques « cuivre ». *Accord du Conseil Municipal à l'unanimité (13).*

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 17 octobre 2024 :

Approbation du compte rendu à l'unanimité (13).

2 – Affaires soumises à délibération :

Location du rez de chaussée de l'ancienne mairie, utilisé récemment par la Cabane :

Mme Moissonnier, psychomotricienne, en activité à Tain, habitante de Chavannes, a sollicité la commune pour la location de la partie gauche du rez de chaussée (ancien secrétariat de Mairie et bureau Maire). Surface louée 43m2 y compris le hall d'entrée. Montant du loyer mensuel convenu 200€ eau et électricité comprises. Date de mise à disposition, le 1^{er} janvier 2025. Bail 3 ans.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (13).

Recensement de la population communale :

Du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025. Les 2 Agents Recenseurs, Mmes Amal Anghour et Aurélié Flore, agents communaux, avec partage de la commune en 2 districts, délimités par la route de Saint Donat, la Grande rue et la route de Tain. Ils agissent en dehors de leur temps de travail. Le Maire est Coordinateur Communal. Dotation forfaitaire état pour le recensement, environ 1.350€ (4,19€ par foyer). Il est proposé de la reverser intégralement aux 2 agents recenseurs proportionnellement au nombre de logements à recenser (environ 330) sous forme d'indemnité.

Accord du conseil municipal pour l'affectation proportionnelle de l'intégralité de la dotation, à l'unanimité (13).

3 – Affaires soumises à décision :

EPORA réflexion aménagement centre bourg :

Compte rendu 2nde réunion étude pré opérationnelle, avec le bureau d'Études Urba Site, le 24 octobre. Présentation détaillée du projet de transformation du centre bourg de Chavannes. Constitution de 3 îlots, le 1^{er} correspondant au tènement "bar restaurant menuiserie discothèque" et les 2 autres îlots situés derrière le 1^{er} îlot et la Mairie, et à Est de la Mairie. Cette présentation prend en compte les souhaits exprimés par la commune en juillet dernier : conservation de la maison contenant le bar restaurant et la menuiserie, avec création de services (bar, restaurant, épicerie et activités paramédicales), des logements créés, mais pas en trop grand nombre (31 sur la totalité des 3 îlots), une architecture qui respecte les formes de l'habitat rural (pas de « barre », hauteur R+1 plus combles maxi, des balcons, un petit terrain, le stationnement (pour 2 voitures en accession, 1 voiture en location), des dépendances...). Les logements (17 intermédiaires, 9 individuels groupés et 5 appartements) accueilleraient des seniors et des familles, 18 logements en accession libre et 13 logements sociaux (possibilité accession à la propriété PSLA) dont 5 réhabilités. Les constructions seraient étalées dans le temps. Un espace de circulation publique serait créé entre chaque îlot (liaison rue de l'Église avec l'arrière de la Mairie et jonction avec le cheminement central venant de l'école). La description des îlots 2 et 3 qui correspondent aux zones AUa1 et AUa2 serait à modifier, ce qui nécessiterait de modifier le PLU. Il faudrait aussi inscrire le tènement "bar restaurant dancing" dans une zone AU. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation OAP concernées seraient à réécrire avec les éléments fournis par le bureau d'études. On pourrait en profiter pour faire des mises à jour mineures du PLU. Cette modification ne prendrait pas plus d'une année, elle pourrait être achevée pour la fin de la mandature.

Compte rendu 3^{ème} réunion avec EPORA et Arche Agglo le jeudi 7 novembre portant sur les questions financières. Une rencontre est prévue fin décembre avec un opérateur immobilier pour présentation des réflexions ainsi qu'avec le BEAUR pour étudier la pertinence d'une modification du PLU. Des rencontres avec les propriétaires sont prévues dans la même période.

Validation de la réflexion du bureau d'études Urba Site à l'unanimité (13).

Accueil d'événements culturels musicaux dans l'église de Chavannes :

Un groupe de bénévoles vient de former un collectif afin d'accueillir, chaque année, quelques événements culturels. Il souhaite inscrire cette activité culturelle dans le giron de l'Association Sports et Loisirs, demande en cours. La paroisse représentée par le Père Fornerod, prêtre de la paroisse Notre Dame de l'Herbasse a validé le projet, le 19 novembre. Chaque événement ferait l'objet d'une approbation par la paroisse. L'activité est conditionnée par l'accord de la commune pour un usage non culturel compatible avec les activités de la paroisse. Des charges de chauffage peuvent être constatées en période hivernale (sur d'autres périodes, la charge est minime, la gratuité peut être retenue comme pour la salle des fêtes). La capacité d'accueil de l'église doit être définie, rencontre des pompiers le 12 novembre à ce sujet. La dimension de la porte d'entrée (>=1,40m) et la présence d'une sortie de secours (0.90m) permettraient l'accueil de 200 personnes mais le nombre de places assises est de 150, proposition de retenir ce chiffre. Proposition d'une participation forfaitaire pour mise à disposition de l'église à

chaque évènement. Il est prévu qu'une convention de « partenariat » soit établie avec la Paroisse pour préciser la collaboration. Une fiche commune Paroisse Mairie usager cadrera les accords et le fonctionnement.

Pascale Bonnet et Jacques Pochon, membres de ce collectif, ne participent pas au vote.

Accord de la commune pour l'accueil d'événements culturels musicaux à l'église, 3 concerts prévus en 2025, à l'unanimité (11).

Facturation du chauffage aux usagers sur la base de 50€ par évènement, à l'unanimité (11).

Forfait usage de l'église 20€ par évènement, à l'unanimité (11)

Validation de la capacité d'accueil de 150 personnes maximum pour chaque concert, à l'unanimité (11).

Validation de principe d'une convention avec la paroisse pour les modalités du « partenariat » dont l'élaboration d'une fiche de demande, à l'unanimité (11).

Exercice du droit de préemption :

Dans le cadre d'un apport à société, la commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain bâti situé 51 route de Marsaz, parcelle ZB153. Ce terrain est situé en zone U. M. David Bernard concerné personnellement ne participe pas au vote.

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption à l'unanimité (12).

Exercice du droit de préemption :

Dans le cadre d'une vente, la commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain bâti situé 289 rue du 19 mars 1962, parcelle ZD200. Ce terrain est situé en zone U.

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption à l'unanimité (13).

Suppression des lignes téléphoniques cuivre :

L'état via l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques de la Poste et de la Presse) a décidé de fermer progressivement le réseau Cuivre d'ici 2030. Ce réseau, propriété d'Orange, déployé il y a plus de cinquante ans, est le réseau historique qui a permis le développement de la téléphonie fixe (RTC), puis de l'Internet haut débit (ADSL). Il est dépassé en termes de performance comparativement au réseau fibre développé depuis une dizaine d'années (débit plus élevé, réponse aux besoins spécifiques (télétravail, visioconférence...), meilleure qualité, connexions parallèles, économie d'énergie (division par 4)). Le maintien des 2 réseaux Cuivre et Fibre coûterait trop cher. La commune de Chavannes est équipée pour la fibre depuis quelques années (actuellement 87% de locaux raccordables en France). Il a été proposé que la commune de Chavannes fasse partie du 4^{ème} lot des communes concernées par le retrait du réseau cuivre (6.894 communes dans le lot 4, 3.100 sont concernées par les trois 1^{ers} lots, 3 autres lots après, les 5, 6 et 7). Les motivations de la proposition sont l'avancée du déploiement de la fibre sur notre commune. Dans le secteur « fibré » de Chavannes, 336 prises sont installées, 228 foyers sont raccordés, 66 foyers ne sont pas équipés. Orange considère que le taux de commercialisation est de 64,8%, un des plus hauts des communes ciblées. 2 quartiers de Chavannes, Egrèves et Fouillouses, non desservis par la fibre, vont l'être lorsque les travaux de requalification de la RD67 (route Chanos Curson Saint Donat) s'achèveront, ce qui est imminent, semble-t-il.

Concrètement, à partir de février 2026, tous les accès internet et les services de téléphonie fixe avec prise en T encore actifs sur le réseau cuivre seront définitivement arrêtés. Il n'y aura plus possibilité de souscrire un abonnement de téléphonie fixe et ADSL Internet via le cuivre. Les lignes téléphoniques fixes seront démantelés d'ici le 1^{er} février 2028. Les usagers doivent s'y préparer en utilisant la téléphonie mobile (4G ou satellite) et le réseau fibre optique pour Internet, demande à faire dès maintenant. Il est possible de conserver un service de téléphonie fixe via la Fibre. On peut aussi garder son numéro. Le syndicat ADN qui gère l'équipement en fibre sur Drôme et Ardèche considère que Chavannes peut faire partie du lot 4. Il estime qu'il pourra équiper les derniers foyers pour l'échéance du 1^{er} février 2026.

Il est prévu une réunion publique avec les 4 opérateurs dont Orange, ADN et ADTIM, au début de l'année 2025. Un courrier serait adressé aux 66 foyers non « fibrés ». Une lettre adressée à Orange ferait part de nos commentaires et de nos réserves notamment des questionnements sur la rapidité du raccordement Fibre et sur le réseau mobile insuffisant dans certaines zones.

Accord du Conseil municipal pour l'inscription de la commune dans le 4^{ème} lot à l'unanimité (13).

4 – Affaires non soumises à délibération, Informations

Conseil des Maires du 13 novembre 2024 : Ordre du jour.

Finances décisions modificatives, réduction d'une dotation compensatoire de l'Etat TVA -533.000€ ; Eau Assainissement : financement de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) souhait mise en place en 2025 mais difficultés, évolution des tarifs AEP et assainissement service déficitaire nécessité augmentation des tarifs en 2025 pas de changement pour la part assainissement collectif à Chavannes ; Environnement, transition écologique et énergétique Bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Rénovation de la traverse de village : Compte rendu dernières réunions de chantier. La fin des travaux s'annonce, restent des finitions. Place de l'ancienne mairie, plots, barrières, infiltration dans bassin, petite maçonnerie, poubelle. Giratoire central et Route de Tain, signalétique verticale, enherbement et implantation arbustes notamment chicanes et entrée agglomération. Place du café : arbres, arbustes, panneau patrimoine. Haut de la rue de l'ancienne mairie, enduit en bas de mur à reprendre, panneau 26T. Bas de la rue de l'ancienne mairie : enduit en bas de mur à reprendre, reprise du trottoir à l'angle des 2 rues. Les futurs grands arbres plantés sont 2 féviers d'Amérique sur la place du café et un liquidambar sur la place de l'ancienne mairie. Rue du 19 mars 1962, projet de double chicane mis en suspens en attente du bilan financier du maître d'œuvre.

Bilan annuel de la gestion communale : A compter de 2025, il y aura un seul compte dit Compte Financier Unique CFU fusion du Compte de Gestion et du Compte Financier.

Mise à jour recensement de la voirie communale : Enquête publique du lundi 13 au mardi 28 janvier 2025. Rapport établi 1 mois plus tard maximum. Permanence du commissaire enquêteur, Mme Germain, le samedi 25 janvier de 10h à 12h. Objet de l'enquête : recueillir les observations des habitants sur le classement des voies communales. Pour rappel, le cabinet BEAUR a recensé 14.4km de Voie Communale VC (11.9km en 2004, +20%), 12.4km de Chemins Ruraux CR (11.1km en 2004, +9%) et 8866m² de Places publiques (5995m² en 2004, +48%). Coût estimatif de l'enquête publique 900€, rémunération du commissaire enquêteur et publicité dans 2 journaux d'annonces légales.

Transformation des champs communaux à l'Est du village en un espace arboré récréatif :

Rappel : Création d'un sentier de liaison entre la route de Clérieux et le carrefour du chemin du Mulet avec la route de Saint Donat. Plantation de futurs grands arbres dès cet hiver. Création de tronçons de haie, installation de tables pique-nique, création de mares... Le chantier sera conduit en partenariat avec Arche Agglo, rencontré le 28 octobre et en associant les enfants du village. Arche Agglo va fournir les plants.

Broyage de végétaux : Le samedi 23 novembre de 9h à 16h sur la place de l'église. Collaboration des communes de Marsaz et Chavannes avec le soutien d'Arche Agglo. Uniquement arbres et arbustes, diamètre 1cm à 15cm. Broyeur semi professionnel mis à disposition par Arche

Agglo. Présence d'un agent technique municipal et d'un agent d'Arche Agglo. Inscription obligatoire auprès d'Arche Agglo pour réduire les temps d'attente et pour estimer le temps de broyage (nature du bois à broyer). Le particulier peut repartir avec son broyat. Utilisation paillage arbres et arbustes. Action expérimentale.

Transport scolaire Regroupement Pédagogique Intercommunal Bren Marsaz Chavannes : compte rendu réunion 5 novembre. Rédaction d'un mot explicatif destiné aux parents sur le fonctionnement du service, l'accompagnement dans le car, la gestion des croisements de cars à Marsaz, les horaires... Ce mot, en cours de rédaction, sera intégré dans le règlement intérieur du RPI dans la version 2025-2026.

Digue de l'étang du Mouchet : Arche Agglo a rendu compte d'une étude de portance sur la stabilité de la digue. La conclusion est qu'il n'y a pas de péril majeur actuellement. Les mesures de limitation de tonnage à 10T et la mise en place d'un sens prioritaire y contribuent (on ne peut plus se croiser sur la digue). Des recommandations sont toutefois proposées : une réduction supplémentaire du tonnage des véhicules traversant à 3.5T (conséquence sur les engins agricoles) ou bien la mise en place d'un portique, le prolongement de l'épaulement au sud de la digue vers l'Est, un renforcement de la structure routière et l'étanchéification du parement amont du mur en pierres.

Urbanisme : Commission le 8 novembre, prochaine commission le 16 décembre.

Demande : Déclaration Préalable de Mme Marie Barraco et de M. Jean Pierre Pochon pour la pose de panneaux photovoltaïques sur leur maison, rue des Prés verts. DP de M. Loïc Carteron pour la modification de leur entrée, chemin des fonts. DP de M. Daniel Turc pour le changement de couleur des volets de sa maison, chemin de Boussein. DP de M. Yves Uzel pour la pose de panneaux photovoltaïques sur un hangar, rue du 15 juin 1944. DP de M. Jean Philippe Couloud pour régularisation de la construction d'un bâtiment annexe à son garage, chemin de Thiolattes. DP de M. Fabien Gonzales et de Mme Véronique Comte pour la construction d'un garage et d'une piscine, chemin de Boussein.

Accord : Déclaration Préalable de Mme Marie Barraco et de M. Jean Pierre Pochon pour la pose de panneaux photovoltaïques sur leur maison, rue des Prés verts. DP de M. Loïc Carteron pour la modification de leur entrée, chemin des fonts. DP de M. Daniel Turc pour le changement de couleur des volets de sa maison, chemin de Boussein. DP de M. Jean Philippe Couloud pour régularisation de la construction d'un bâtiment annexe à son garage, chemin de Thiolattes.

Divers :

Cloches de l'église : La 2nde cloche ne fonctionne plus depuis quelques temps. La sonnerie de l'Angélus mobilise normalement les 2 cloches mais peut être déplacée sur la 1^{ère} cloche, ce qui a été fait. Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Bodet pour la remise en fonctionnement de la 2nde cloche, le remplacement des battants et la mise aux normes électriques de l'ensemble de l'installation. Devis global 7.815.40€ HT. Dépense importante, subvention possible 50%, mise en attente du dossier.

Vœux Commune le samedi 4 janvier 2025 à 18h à la salle des fêtes.

Présentation des activités de France Services et de la MJC aux aînés, le mardi 7 janvier de 14h à 15h à la salle des fêtes.

Permanence de la MJC du Pays de l'Herbasse le samedi 11 janvier de 9h à 12h, à la mairie : conseils et soutien numérique (aide aux démarches en ligne, conseils, astuces), de l'information jeunesse (orientation, formation, emploi, accompagnement de projet...), un espace d'écoute, de partage et de liens.